



Divorce bloqué à cause de mon mari

Par **Vanessa**, le **29/12/2010** à **17:18**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce (amiable), nous sommes passés devant le juge pour l'ONC et depuis, plus rien... car mon mari ne paie plus son avocat. Du coup, le juge refuse de prononcer le divorce. Que puis-je faire ? La seule solution que propose mon avocat est d'attendre les deux ans de séparation de fait. C'est terriblement long ! En sachant que pendant ce temps, il fait des dettes. N'y a-t-il vraiment pas d'autre moyen ?
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **29/12/2010** à **23:48**

Il n'y a qu'une seule audience pour un divorce amiable ensuite le juge se prononce sans nouvelle audience (et donc sans se préoccuper des avocats).
Vous faites vraiment un divorce à l'amiable ? Vous avez présenté une convention de divorce réglant toutes les conséquences du divorce laissant au juge juste le soin de valider la convention, sans prendre toute autre décision.

Par **Vanessa**, le **30/12/2010** à **11:11**

Merci pour votre réponse ultra rapide !
Oui, il s'agit d'un divorce à l'amiable qui a été reporté deux fois car sans nouvelle de l'avocat de la partie adverse, d'après le TGI . Ce qui m'étonne c'est que le juge n'ait pas voulu prononcé le divorce, malgré la présence de mon avocat. Oui, nous avons présenté une convention qui ne règle pas tout car elle restait très floue par rapport au bien commun que monsieur occupe. Mon avocat m'a dit que la liquidation

des biens n'intervenant qu'après la prononciation du divorce.

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:22**

Et il y a eu mesures provisoires ?
A l'amiable, la convention doit tout régler (même si les époux décident de rester dans l'indivision par ex).
Votre seule solution semble être la demande de divorce "normale" si tant que vous ayez un motif pour l'imposer à l'autre